

CONDITIONS GENERALES D'ACCES ET D'UTILISATION

AU SERVICE DE VELO EN LIBRE-SERVICE LE MARCEL A VELO

DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

ARTICLE 1 -- PRESENTATION DU SERVICE LE MARCEL A VELO

Le service « Le Marcel à Vélo » est un dispositif de vélos à assistance électrique en libre-service (ci-après le « Service ») proposé par Troyes Champagne Métropole (ci-après « l'Autorité Organisatrice de la Mobilité »), géré par les Transports en Commun de l'Agglomération Troyenne (TCAT) (ci-après « le Partenaire ») et confié à la société SAS HUMAN CONCEPT (nom commercial Ecovelo) (ci-après « le Prestataire »). Les présentes CGAU ont pour objet de définir les modalités de la mise à disposition du Service pour les personnes physiques pour leur usage personnel (ci-après « le(s) Usager(s) ») dans les conditions définies ci-après.

1

1. Coordonnées du Service Usagers

Courriel via le site : <https://lemarcelavelo.ecovelo.mobi>

09 74 59 13 14 (coût d'une communication locale et coût du service gratuit).

Les horaires d'ouvertures du Service Usagers sont :

- Formulaire de contact et FAQ : 7j/7 et 24h/24
- **Conseillers à votre écoute : du lundi au vendredi de 8h à 19h30, le samedi et jours fériés de 10h à 17h**

2. Coordonnées du Prestataire

Ecovelo
1bis, rue Mellier
44 100 Nantes

3. Partenaire

Transport en Commun de l'Agglomération Troyenne (TCAT)
Pôle multimodal
Cours de la gare
10 000 Troyes
03 25 70 72 08

ARTICLE 2 -- DÉFINITIONS

- Application : désigne un programme téléchargeable ou consultable de façon gratuite et exécutable à partir d'un navigateur Internet ou d'un Centre de téléchargement de programme dits « d'Applications » sous le système d'exploitation iOS ou Android, le tout exécutable à partir d'un smartphone, d'un ordinateur ou d'une tablette. Ils permettent à tout Usager du Service de trouver un vélo ou une station à proximité, de souscrire au Service ou de changer d'abonnement, de consulter ses factures, de gérer son moyen de paiement et son compte, de contacter le Service Usagers, et déclarer un incident.
- Autorité Organisatrice de la Mobilité : désigne la Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole (TCM).

- Carte : désigne les cartes utilisables afin de prendre, sécuriser et restituer un Vélo après inscription via l'Application. Plusieurs cartes sont autorisées comme la carte bancaire sans contact et badges NFC fonctionnels sur le système technologique embarqué.
- Compte : désigne le compte Usager créé par l'utilisateur et lui permettant d'accéder au Service.
- Dépôt de garantie : pré-autorisation sur la carte bancaire ou le compte bancaire de l'Usager, effectuée au moment de la souscription, permettant au Prestataire d'être garanti du paiement du prix, et des accessoires, frais, pénalités et toute autre somme que pourrait devoir l'Usager.
- Partenaire : la Régie la TCAT, Pôle multimodal, Cours de la gare, 10 000 Troyes.
- Parties : désigne ensemble le Prestataire et l'Usager.
- Prestataire : désigne la société HUMAN CONCEPT (nom commercial Ecovelo), SAS au capital de 244 936.31 €, immatriculée au RCS de Nantes sous le numéro 792 018 772, dont le siège social est situé 1 bis rue Mellier, 44100 Nantes,
- Service : désigne le service de vélo à assistance électrique en libre-service proposé par le Prestataire.
- Site : désigne le site web mis à disposition des Usagers et prospects souhaitant avoir des informations sur le Service, souscrire au Service, contacter le Service Usagers, localiser une station, consulter les CGAU.
- Station physique : aire de stationnement des vélos du service, équipée de points d'attache.
- Station virtuelle : aire de stationnement des vélos du service localisable par l'application mobile.
- Usager : désigne toute personne physique âgée de plus de 14 ans ayant la capacité de contracter.
- Vélo : désigne les vélos avec assistance électrique utilisés dans le cadre du Service.

ARTICLE 3 -- DESCRIPTION DU SERVICE

3.1 Présentation du Service

Le Service permet à l'utilisateur, après avoir créé un Compte sur le Site internet du service ou l'Application mobile du service, d'emprunter un Vélo selon les modalités décrites ci-après.

L'accès au service implique l'acceptation de l'intégralité des présentes conditions générales d'accès et d'utilisation. L'Usager déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales d'accès et d'utilisation et les avoir acceptées avant son achat immédiat ou la passation de sa commande. Ces conditions générales sont consultables et téléchargeables à tout moment sur le site <https://lemarcelavelo.ecovelo.mobi> et sur le site de Troyes Champagne Métropole : www.troyes-champagne-metropole.fr

Le Prestataire se réserve le droit d'apporter à tout moment, toute modification qu'il juge utile à ses conditions générales.

Le Service est constitué de Stations comprenant des stations physiques et/ou des stations virtuelles permettant la location et la restitution des Vélos utilisés dans le cadre du Service.

L'application mobile et le site internet permettent à l'Usager :

- de souscrire un Forfait ;
- de s'authentifier et d'accéder aux informations présentes sur son Compte ;
- de consulter l'état des Stations situées à proximité
- d'obtenir un renseignement relatif au Service ;
- d'obtenir une confirmation de restitution ;
- de contacter le Service Usagers ;
- de consulter les CGAU (Conditions générales d'accès et d'utilisation du service) ;
- de consulter ses factures et locations ;
- de demander la suppression de son compte ;
- de modifier ses coordonnées bancaires ;
- de consulter un tutoriel d'utilisation ;
- d'obtenir un code de déblocage de la chaîne antivol pour débloquent un vélo à la suite d'un arrêt-minute.

Le Vélo est équipé d'un moyen d'identification permettant à l'utilisateur :
o de débloquent et utiliser le Vélo ;
o de le restituer et clôturer sa location dans une station.

3.2 Présentation des Forfaits

Les Forfaits sont strictement personnels. Les Forfaits sont valables à compter du jour de réception du courriel de confirmation de la souscription (ou à défaut, du premier emprunt du vélo constaté via le compte d'un Usager). Les Forfaits proposés dans le cadre du service sont facturés aux tarifs en vigueur et fixés par décision tarifaire de Troyes Champagne Métropole :

- Location de vélos à la minute ;
- Abonnement hebdomadaire ;
- Abonnement mensuel ;
- Abonnement annuel.

3

3.3 Disponibilité du Service

Dès lors que l'Usager dispose d'un Forfait, il peut louer un Vélo pour un nombre de locations illimitées durant la période de validité de son Forfait. **Chaque location ne pourra pas excéder une durée de 24h consécutives** (ci-après la « Durée d'Utilisation Continue Autorisée »). En cas de litige sur la Durée d'Utilisation du Service par l'Usager, les données délivrées par le serveur informatique du Service Usagers font foi, l'utilisateur acceptant expressément ce mode de preuve. Au-delà de la Durée d'Utilisation Continue Autorisée, le Vélo est considéré comme non restitué et il sera appliqué à l'Usager en plus du tarif de location qui continuera à courir, une pénalité spécifique prévue à cet effet

Le Service est accessible dans la limite des Vélos disponibles dans chaque Station, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, sans interruption, sauf en cas de force majeure ou édictation par les autorités compétentes d'une restriction totale ou partielle, temporaire ou définitive, de l'usage d'une ou plusieurs Stations ou de la circulation cycliste sur le territoire d'implantation du Service.

Le Prestataire fait ses meilleurs efforts pour informer en temps réel l'Usager des conditions de disponibilité du Service via le Site internet ou l'Application mobile, sans toutefois pouvoir se voir imputer une obligation de résultat à cet égard.

ARTICLE 4 -- MODALITES D'ACCES AU SERVICE

4.1. Souscription au Service

4.1.1 Création d'un Compte

Pour souscrire un Abonnement, le souscripteur doit remplir l'ensemble des conditions suivantes :

- **Être âgé, à la demande de souscription, d'au moins 16 ans révolus** au moment de la souscription (sauf cas des apprentis cf. article supra) ;
- Ne pas être débiteur du Prestataire de somme(s) dont il ne se serait pas acquitté(s) au titre d'un précédent Contrat et/ou d'un ou plusieurs Contrats en cours auprès du Prestataire.

Afin de pouvoir souscrire et utiliser le Service, l'Utilisateur est invité à créer un Compte en remplissant le formulaire d'inscription disponible sur le Site internet ou l'Application mobile, après avoir pris connaissance du tutoriel d'utilisation du service. Il choisit :

- Son Forfait ;
- Le moyen d'accès : carte bancaire sans contact, Badge NFC, identification par application mobile ou SMS
- Son identifiant (numéro de téléphone) son adresse de contact (email) et mot de passe ; qui lui permettent par la suite d'accéder aux informations de son Compte et d'être contacté ;
- Les modalités de facturation de son Forfait s'il souscrit à un Forfait.

Puis :

- Il saisit ses coordonnées bancaires et valide le protocole de sécurité associé ;
- Il doit également accepter les présentes CGAU en cochant la case prévue à cet effet et, notamment, autoriser le Prestataire à prélever **jusqu'à 170 € au titre du dépôt de garantie** dont les modalités sont précisées au sein de l'Article 5.2.

Afin de finaliser la souscription au Service, l'Utilisateur s'engage à payer le montant du Forfait quotidiennement ou mensuellement via un paiement sur sa carte bancaire.

L'Utilisateur autorise le Prestataire à débiter sur la carte bancaire enregistrée sur le Compte le montant dû au titre du Forfait et/ou des usages payants ainsi que le dépôt de garantie le cas échéant. Dans ce cas, les coordonnées de la carte bancaire de l'Utilisateur sont enregistrées via un système de sécurisation de paiement en ligne auprès de la société Ecovelo dans les conditions prévues à l'article 5.3. des présentes.

4

Seules les cartes bancaires des réseaux suivants sont acceptées :

- Réseau Carte Bleue
- Visa
- Mastercard
- American Express

Ne sont notamment pas acceptées les cartes des réseaux Visa Electron, Mastercard Maestro.

Concernant les comptes domiciliés à l'étranger, l'Utilisateur peut payer dans la devise de son compte à condition que la banque de l'Utilisateur autorise les paiements à l'étranger. La Banque de l'Utilisateur peut prélever une taxe associée au changement de devise.

Une fois la souscription finalisée, un relevé est disponible dans son Compte dans la rubrique « Justificatifs de Paiement ». Sur demande, l'utilisateur peut demander une facture via le système d'assistance via l'application ou la webapp.

Le Prestataire se réserve le droit de refuser ou d'annuler la création d'un Compte ou l'accès au Service à tout Utilisateur ne remplissant pas les conditions requises dans les présentes CGAU."

4.1.2 Description des moyens d'accès aux Vélos

Une fois abonné, l'Usager peut accéder aux Vélos par les supports suivants :

- l'application Le Marcel à Vélo
- Le site <https://lemarcelavelo.ecovelo.mobi>
- une carte bancaire avec système sans contact après inscription via l'Application ;
- un badge NFC compatible ; cet accès NFC ne sera disponible qu'après inscription via l'Application mobile ;
- un téléphone pouvant envoyer et recevoir des sms.

4.1.3 Modalités de rétractation

En cas de souscription à distance, l'Usager a la faculté, sans avoir à se justifier ni à payer de pénalités, d'exercer un droit de rétractation du Forfait souscrit, dans un délai de 14 jours calendaires à compter de la date de conclusion du contrat, considérée comme étant la réception de la confirmation de souscription, la preuve de l'envoi et de sa date incombant à l'Usager.

Dans ce cas, l'Utilisateur informe le Prestataire de sa décision de se rétracter avant l'expiration du délai susvisé via une déclaration dénuée d'ambiguïté exprimant sa volonté de se rétracter, par envoi du formulaire de rétractation joint en annexe des présentes conditions :

- par courriel à l'adresse suivante : support@ecovelo.com

- ou par courrier postal avec accusé de réception l'adresse suivante : Ecovelo 1B rue Mellier 44100 Nantes.

Un remboursement *prorata temporis* sera effectué par le Prestataire sur la carte ayant servi à la souscription du Forfait (prix du forfait * nombre de jours restant entre la date de rétractation exclue et la date de fin du forfait / nombre de jours total de la période du Forfait). En application de cette formule, si la plage temporelle à laquelle se réfère le Forfait est intégralement écoulée à la date de rétractation (exemple : rétractation d'un forfait hebdomadaire au 9^{ème} jour de sa souscription), aucun remboursement ne sera effectué.

Ce remboursement ne porte que sur le montant du Forfait et aucunement sur le montant des trajets effectués dans le cadre de ce Forfait, ni les éventuelles pénalités associées.

L'Usager reconnaît avoir donné son accord exprès pour que l'exécution de la prestation de service commence avant l'expiration du délai de rétractation.

4.2 Modalités d'usage du Vélo

4.2.1 Modalités d'emprunt du Vélo en station en début de location

Avec une Carte

- L'Usager passe le badge sur l'arrière du Vélo au niveau du signe « Badgez-ici »
- Le Vélo se débloquent sans aucune autre intervention

Avec l'Application Mobile

- Sur la Carte dynamique, l'Usager sélectionne l'icône de la station choisie
- Sur la fiche de la station, l'Usager sélectionne le Vélo choisi
- Le Vélo se débloquent sans aucune autre intervention, hormis dans les cas de « Connexion au réseau trop lente » indiqués ci-dessous

Par SMS

- L'Usager envoie par SMS le numéro du vélo inscrit sur le porte-bagage arrière au +33(0)7 555 36 999
- L'Usager saisit le « CODE SECRET » reçu par SMS sur le clavier du Vélo
- Le Vélo se débloquent sans aucune autre intervention

Il est rappelé que la mise à disposition d'un Vélo entraîne transfert des risques du Vélo. **Une fois mis à disposition, le Vélo est donc sous l'entière responsabilité de l'utilisateur et ce, jusqu'à sa restitution** dans le respect des présentes CGAU.

Procédure alternative en cas de « connexion au réseau trop lente » :

Les vélos sont équipés de cartes GSM-GPRS qui leur permettent de communiquer avec le serveur et de gérer les autorisations d'accès avec la base-Usagers. Ces cartes sont multi-opérateurs, c'est-à-dire qu'elles prennent le meilleur réseau disponible sur le moment. Dans l'éventualité où le réseau est saturé ou difficile d'accès pour cette carte, et pour éviter à l'Usager d'attendre trop longtemps ou de devoir se déplacer, le mode « Secours Réseau » se lance sur l'Application : l'Usager reçoit sur l'écran de l'application un code de déblocage valable sur toute la durée de son trajet. Il est invité à le saisir sur le clavier à l'arrière du vélo, ce qui provoque le déblocage du vélo.

Un compte par usager

Le partage de compte n'est pas autorisé (interdiction de multicompte). La souscription d'un Forfait ne permet l'usage de vélo que pour l'Usager qui l'a souscrit. Dans l'éventualité où le Prestataire observerait via son système une infraction à ce principe, l'Usager pourra se voir suspendre son compte pour une durée de 3 mois et 1 an en cas de récidive.

4.2.2 Sécuriser un Vélo en dehors d'une Station pendant la location

Arrêt-minute : lors d'une location, l'Usager peut réaliser un « arrêt-minute » en sécurisant son vélo pendant la location. Pour cela il peut utiliser l'antivol fourni avec le vélo (chaîne embarquée sur le vélo). Le fonctionnement de cet antivol est intuitif : l'Usager insère la chaîne dans la serrure après avoir encerclé un appui-vélo ou un point fixe robuste, elle se verrouille toute seule. La location reste active pendant cette manipulation, ce qui assure l'Usager sur la conservation de son vélo.

Sécuriser le vélo : l'Usager verrouille l'antivol sans avoir besoin du code. Il attache le vélo au mobilier urbain environnant. L'Usager s'engage à attacher le vélo à un endroit sûr. L'Usager s'engage à attacher le vélo à un endroit autorisé, qui n'empiète ni sur le domaine public, ni sur une propriété privée, et ne cause aucune gêne à la circulation.

Reprendre le vélo :

* avec badge : l'Usager passe sa carte sur le vélo, il se déverrouille.

* avec l'Appli : l'Usager saisit sur le clavier du vélo le code de déverrouillage fourni dans l'Application.

* par SMS : l'Usager saisit sur le clavier du vélo le code de déverrouillage fourni par SMS lors de la confirmation du début de la location.

4.2.3 Modalités de restitution du Vélo en station en fin de location

Avec un Badge

- L'Usager attache le vélo sur la borne
- Le vélo se verrouille sans aucune intervention : l'Usager vérifie que la chaîne est bien attachée en vérifiant que l'écran affiche « Vélo rendu ». La preuve de la bonne restitution appartient à l'Usager.

Avec l'Application Mobile

- L'Usager attache le vélo sur la borne.

Le vélo se verrouille sans aucune autre intervention hormis dans le cas de « Connexion réseau trop lente » indiquées ci-dessous : l'utilisateur vérifie que la chaîne est bien attachée en vérifiant que l'écran affiche « Vélo rendu ». La preuve de la bonne restitution appartient à l'Usager.

Procédure alternative en cas de « Connexion réseau trop lente » : dans le cas où un vélo ne parviendrait à capter le réseau dans un délai raisonnable, lors de la restitution, pour le cas d'une location avec Smartphone, l'Usager se voit proposer de « Terminer un trajet » en cliquant sur le bouton du même nom sur l'Application pour terminer sa location.

Par SMS

- L'Usager attache le vélo sur la borne.
- Le vélo se verrouille sans autre intervention. L'Usager envoie par SMS le « PIN VELO » affiché à l'écran au +33(0)7 555 36 999
- L'Usager reçoit un SMS de confirmation « Vélo rendu / Trajet Terminé » La preuve de la bonne restitution appartient à l'Usager.

« Alerte maintenance » pour les usagers

Si l'Usager a repéré un défaut sur un Vélo (crevaisson, serrure grippée, ...), il est invité, à la fin de chaque trajet à déclarer les éventuels problèmes rencontrés avec le vélo. Il peut préciser les grandes catégories de problèmes (roues-guidon-chaîne-verrou-borne-autres). Le Partenaire reçoit des alertes, la location du vélo peut se bloquer jusqu'à la prochaine intervention du Prestataire. L'Usager s'engage à ne pas abuser de cette option pour ne pas bloquer volontairement et sans motif la location des vélos pour les Usagers suivants. Dans l'éventualité où le Prestataire détecterait une attitude malveillante de l'Usager sur ce point, il est autorisé à suspendre ou supprimer le compte de l'Usager sans autre motif.

4.2.4 Modalités d'emprunt et restitution dans une Station physique ne disposant plus de places libres

Rendre son vélo en mode « caddie »

L'Usager peut rendre son vélo sur une station pleine en s'accrochant à un vélo déjà présent à une borne. L'Usager doit pour cela prendre la chaîne embarquée du vélo présent sur la borne et l'insérer dans la serrure de son propre vélo (fonction dénommée « Caddie »). La serrure se ferme, et l'écran du vélo confirme « Vélo rendu ». L'Usager sécurise le vélo en mettant la béquille. L'Usager n'est pas autorisé à utiliser cette fonctionnalité si le stationnement de son vélo est gênant pour les tiers ou si le vélo se retrouve alors dans un espace où son stationnement est interdit.

L'usager n'est pas autorisé à utiliser la fonction caddie si des emplacements sont disponibles dans la station.

7

4.2.5 Location d'une durée supérieure à 3h et/ou à 12h

Dans l'éventualité où l'Usager loue un Vélo pour une durée supérieure à 3h, il reçoit un message d'alerte sur le numéro de portable utilisé pour l'inscription au service. Il est encouragé à ramener le Vélo à une station dans les plus brefs délais.

Dans l'éventualité où l'Usager loue un Vélo pour une durée supérieure à 12h, il reçoit un message d'alerte sur le numéro de portable utilisé pour l'inscription au service. Il est encouragé à ramener le Vélo à une station dans les plus brefs délais.

4.3 Modification du Forfait par l'Usager

L'Usager a la possibilité de modifier son Forfait à la fin de chaque journée ou une fois que son Forfait arrive à son terme.

Pour passer d'un Forfait à un autre : l'Usager bénéficie des conditions de son nouvel abonnement dans un délai de 3 jours ouvrés à compter de la réception de sa demande au Service Usagers.

Pour les Forfaits payés mensuellement, le nouveau Forfait est facturé dès la validation de la demande de modification par le Service Usagers. Il est valable sur la durée du nouveau Forfait contracté à compter du jour de traitement de la demande par le Service Usagers. L'Usager a également la possibilité de modifier son Forfait à chaque date d'échéance de sa souscription, pour passer à un autre Forfait. Le courriel de demande doit être adressé au Service Usagers (support@ecovelo.com) au plus tard 7 jours ouvrés avant la date d'échéance du Forfait en cours. Le changement de Forfait ne peut pas donner droit à un quelconque remboursement. Dans le cas où l'Usager souhaite un Forfait moins coûteux, il ne pourra pas être facturé au-delà du Forfait initial. Dans le cas où l'Usager souhaite un Forfait plus coûteux, il lui sera proposé un Crédit de consommation à l'usage pour compensation au prorata temporis du Forfait initial non utilisé. L'Usager n'est pas obligé d'accepter.

4.4 Renouvellement du Forfait

A échéance du Forfait, l'Usager est invité à choisir de renouveler son Forfait ou d'en contracter un nouveau.

4.5 Résiliation du Forfait

La durée d'engagement de tout Forfait est celle précisée lorsque l'Usager le souscrit. Le Forfait peut cependant être résilié de manière anticipée, pour motifs légitimes, lesquels sont listés ci-dessous. La résiliation entraîne, en tout état de cause, la désactivation des Moyens d'Accès. En cas de résiliation, le montant correspondant aux consommations hors-forfait reste dû.

4.5.1 Résiliation pour motifs légitimes

L'Usager peut résilier son Forfait à tout moment, uniquement dans les cas listés ci-dessous, et devra accompagner sa demande de résiliation des pièces justificatives afférentes :

- Changement de la résidence principale de l'Usager dans une ville où le Service n'est pas disponible (déclaration sur l'honneur et justificatif de nouveau domicile) ;
- Décès de l'Usager (certificat de décès) ;
- Perte d'emploi ;
- Grossesse (attestation médicale de grossesse).

La demande de résiliation pour motifs légitimes doit être adressée par courrier simple : Ecovelo 1 bis rue Mellier 44100 Nantes ou par courriel à support@ecovelo.com avec les pièces justificatives correspondant à l'événement en cause. La résiliation prend effet dès réception de la demande au Service Usagers, cachet de la Poste faisant foi si envoi par courrier.

8

Dans ce cas :

- Si l'Usager a choisi le paiement mensuel, tout mois entamé au moment de réception de la demande est dû.
- Les consommations hors-forfait ne sont pas remboursées.

4.5.2 Résiliation pour faute

L'accès au Service est suspendu, puis le Forfait est résilié de plein droit par le Prestataire, en cas de faute de l'Usager.

Sont notamment considérés comme une faute de l'Usager :

- carte bancaire expirée ou invalide ;
- défaut de paiement partiel ou total d'une mensualité ou de tout montant dû au titre du/des Forfaits, prix des trajets ou pénalités ;
- utilisation du service non conforme aux présentes CGAU ;
- tentative de détournement du service ou de triche ;
- abus de la fonctionnalité "Demander une réparation du vélo" ;
- non-restitution du vélo en station ou après 24h consécutives à plus de 2 reprises ;
- usurpation d'identité ;
- fausse identité.

De fait, après 2 relances infructueuses par voie téléphonique, par courriel ou par voie postale auprès de l'Usager, le Prestataire suspend l'accès au Service jusqu'à régularisation de la situation par l'Usager. Pendant la suspension de l'accès au Service, l'Usager reste néanmoins redevable des échéances de son Forfait. Si après une période de 3 mois à compter de la suspension de l'accès au Service l'Usager n'a pas régularisé sa situation, le Forfait est de plein droit résilié. Le Forfait est résilié immédiatement de plein droit par le Prestataire, en cas de faute particulièrement grave (exemple : vol ou casse du vélo).

Dans tous les cas de résiliation énoncés ci-dessus, l'Utilisateur est redevable de la totalité des échéances restantes de son forfait. TCM se réserve le droit de recouvrer en justice le montant de sa créance. Le Prestataire se réserve le droit de refuser toute nouvelle demande de souscription d'un Forfait à l'Usager pendant un délai de 3 ans à compter de la fin du précédent Forfait résilié.

ARTICLE 5 -- CONDITIONS TARIFAIRES

Le Service permet l'accès aux Vélos. Le prix du Service comprend : le prix d'accès au Service souscrit par l'Usager (le prix du Forfait) et le prix d'utilisation qui est variable en fonction du type de Forfait souscrit et de la durée d'utilisation du Service. Les tarifs et conditions liées à chaque Forfait peuvent faire l'objet de remises commerciales sur des périodes fixées par décision tarifaire de l'Autorité Organisatrice de la Mobilité.

Forfaits et tarifs fixés par décision tarifaire de Troyes Champagne Métropole et consultables sur son site internet : <https://troyes-champagne-metropole.fr>

Les locations de vélos sont facturées selon les tarifs en vigueur lors de la souscription du forfait.

L'Usager acquitte le prix d'utilisation en proportion de la durée d'utilisation du service. Toute minute entamée est facturée dans sa totalité.

Chaque trajet est consultable dans la rubrique « Mes Locations » disponible sur le Site internet (<https://lemarcelavelo.ecovelo.mobi>) et l'Application mobile. En cas de réclamation sur l'un des trajets, l'Usager fournit le numéro dudit trajet correspondant, afin de permettre l'identification des heures de prise et de dépose du Vélo. Dans tous les cas, les données horodatées et consolidées fournies à la source du serveur du Prestataire font foi.

Le Prestataire se réserve le droit de modifier les paramétrages liés aux tarifs à tout moment,

5.1 Tarifs

Les tarifs en vigueur sont ceux fixés par décision tarifaire de Troyes Champagne Métropole. Ils pourront être révisés par le Prestataire après décision de l'Autorité Organisatrice de la Mobilité. Ils seront disponibles dans la rubrique "mon Forfait" à tout moment. Les tarifs du service sont fixés par Troyes Champagne Métropole et sont aussi disponibles sur son site Internet www.troyes-champagne-metropole.fr

5.2 Dépôt de garantie

Lors de la souscription au Service :

L'Usager est informé que lors de l'enregistrement de sa carte bancaire, et à chaque renouvellement de forfait, le Prestataire, via son prestataire de paiement STRIPE, effectue une empreinte de carte bancaire qui autorise le Prestataire à prélever tout ou partie du dépôt de garantie, dans les cas de manquements indiqués au sein de l'Article 10 et donnant lieu à Pénalités. L'Usager saisit à cet effet ses identifiants de carte bancaire valides sur les écrans du formulaire Forfait (numéro de carte, période de validité et code CVV). Cette empreinte pourra bloquer temporairement le montant du dépôt de garantie sur le compte de l'Usager, jusqu'à ce que le Prestataire résilie l'empreinte. L'Usager est informé que ce dépôt de garantie est considéré comme un paiement par sa banque et que cette dernière peut prendre ce montant en compte dans la détermination des plafonds de paiement par carte ou encore des montants maximums d'autorisation de découvert.

Selon l'établissement bancaire de l'Usager, le relâchement de l'empreinte peut prendre de quelques heures à quelques jours avant d'être observé sur les relevés de l'Usager.

L'Usager doit veiller à ce que le prélèvement du dépôt de garantie n'excède pas son plafond d'autorisation de découvert, et fait son entière affaire des conséquences d'un tel dépassement auprès de sa banque.

Le Prestataire pourra conserver l'empreinte bancaire de l'Usager, ainsi que le dépôt de garantie, jusqu'à la fin du contrat, et ce pour garantir le Prestataire de la restitution en bon état du ou des vélos empruntés.

Le dépôt de garantie a pour objectif, notamment, de garantir le Prestataire :

- du paiement concernant l'utilisation du Service,
- de la restitution du ou des vélos et le paiement des dommages à la charge de l'utilisateur, du paiement des pénalités encourues par l'utilisateur en cas de non-respect de ses obligations au titre du Contrat.

Le montant du dépôt de garantie s'élève à 170 euros pour chaque utilisation de Vélo.

En l'absence de constitution de Dépôt de garantie, l'Usager ne peut pas accéder au Service.

L'Usager autorise le Prestataire à prélever le dépôt de garantie intégralement ou partiellement, notamment dans les cas indiqués à l'article 10, nonobstant toute possibilité pour le Prestataire, en cas de somme due supérieure à celui-ci, de réclamer la fraction excédentaire.

La somme déposée ne porte aucun intérêt avant la date maximale de restitution prévue au présent article.

Le remboursement s'effectue par virement bancaire.

Conformément à l'article 10 des CGAU, l'Usager autorise également le Prestataire à prélever les sommes dues par l'Usager à titre de pénalités en cas de manquements de l'Usager dans le cadre de l'utilisation du Service.

5.3 Sécurisation des paiements

Le Prestataire utilise les services d'Amazon Web Service et Stripe sociétés spécialisées pour sécuriser les paiements en ligne effectués par carte bancaire. Les paiements sont effectués via une interface de paiement sécurisée et certifiée PCI-DSS. Les sociétés prestataires s'engagent à maintenir cette certification (ou toute certification équivalente, quelle que soit sa dénomination future) et sont responsables de la sécurité des données des titulaires de cartes bancaires qu'elles recueillent ou, d'une manière ou d'une autre, stockent, traitent ou transmettent au nom et pour le compte du Prestataire. L'Usager est informé que les dispositions relatives à l'éventuelle utilisation frauduleuse de sa carte bancaire sont celles résultant de la convention conclue entre l'Usager et l'établissement bancaire émetteur de sa carte bancaire. N'étant pas tenu de vérifier l'identité de chaque Usager, le Prestataire, ne saurait être tenu pour responsable en cas d'utilisation frauduleuse des moyens de paiement d'un Usager.

5.4 Défaut de paiement

En cas de défaut de paiement, le Prestataire se réserve notamment le droit, de résoudre le contrat, de suspendre l'abonnement, de refuser tout nouveau contrat à l'Usager, nonobstant toute autre mesure légalement admise.

En aucun cas, les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit et préalable du Prestataire. Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur la partie non privilégiée de la créance, puis sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne.

Le Prestataire n'entend consentir aucun escompte.

ARTICLE 6 -- OBLIGATIONS DE L'USAGER

L'Usager s'engage à avoir une utilisation normale du Service. A ce titre, l'Usager s'engage notamment à utiliser le Service en personne de manière prudente, diligente et avisée, et dans le respect des présentes CGAU et du Code de la Route.

L'Usager assume la garde du Vélo qu'il a retiré. Il doit éviter sa dégradation, sa destruction ou sa disparition. Il doit verrouiller systématiquement le Vélo avec son système antivol à un point fixe et robuste lors d'un arrêt minute.

L'Usager s'engage à retirer et restituer le Vélo dans les délais de la Durée d'Utilisation Continue Autorisée.

L'Usager réalise un rapide état des lieux du vélo avant de l'emprunter et s'assure de son bon fonctionnement. En cas de dysfonctionnement, l'Usager restitue le vélo et déclare dans l'Application le besoin de réparation(s) pour bloquer le vélo à la location.

En cas de constatation de l'utilisation d'un Vélo contraire aux dispositions des présentes CGAU, l'Usager s'engage à restituer le Vélo à tout moment, à la première demande du Prestataire ou de ses représentants.

L'Usager s'engage à signaler dans les plus brefs délais au Service Usagers la perte ou le vol du Vélo, ou tout autre problème relatif au Vélo, à l'utilisation de son Mode d'Accès, et au maximum dans les 24 heures suivant la survenance de l'événement, le Vélo restant en tout état de cause sous sa responsabilité jusqu'à sa restitution.

L'Usager est seul responsable de la mise à jour de ses coordonnées personnelles et des conséquences dommageables que pourrait entraîner l'absence de communication de toute modification afférente.

Afin de pouvoir maintenir l'accès au Service, l'Usager s'engage à maintenir une carte bancaire valide pendant la durée de son Forfait. Au besoin, il met à jour ses coordonnées et date de validité de sa carte ou ses informations liées à son RIB/IBAN directement sur son Compte.

ARTICLE 7 -- RESTRICTIONS A L'USAGE DU SERVICE

L'accès au service et l'utilisation des vélos à assistance électrique sont réservés à un usage exclusivement privé et non commercial. Tout usage à des fins professionnelles (autre que le trajet domicile-travail) du service est strictement interdit. Tout Usager du service qui enfreindra cette règle verra immédiatement son Forfait résilié pour faute.

L'utilisation du service est interdite aux mineurs âgés de moins de 16 ans, qu'ils soient accompagnés ou non d'un adulte.

Par dérogation à cette règle, l'accès au service est autorisé dans le cas suivant :

- Mineurs de moins de 16 ans « apprentis » : l'accès au service est autorisé sous réserve de la présentation, lors de l'inscription, d'une copie du contrat d'apprentissage en cours de validité à la date de la location. Ce justificatif pourra être demandé à tout moment de la durée de l'abonnement par le Partenaire.

Comme pour tout Usager, le mineur de 16 ans ou plus ou l'apprenti doit être détenteur d'un Code d'Accès. Il est précisé que les Forfaits, ainsi que les Codes d'Accès, sont strictement personnels, et permettent à tout moment à l'Usager de retirer, utiliser, et restituer un Vélo selon les conditions décrites à l'article 4 des présentes CGAU.

Il est donc interdit à l'Usager de prêter, louer ou céder ses Codes d'accès associés au Service.

L'Usager est autorisé à utiliser le Vélo selon les termes des présentes, ce qui exclut notamment :

- toute utilisation commerciale,
- toute utilisation par un tiers (en référence à l'article 4.2.1 – Multicompte),
- toute utilisation en dehors des voies de circulation,
- toute utilisation contraire aux dispositions de la réglementation routière applicable, en particulier les dispositions du code de la route et du code de la voirie routière ;
- toute utilisation sur des terrains ou dans des conditions de nature à endommager le Vélo ;
- le transport de quelque passager que ce soit de quelque façon que ce soit ;
- le transport dans le panier avant d'une charge supérieure à 8 kg ;
- toute utilisation du Vélo pouvant mettre en péril l'Usager ou des tiers ;
- tout démontage ou tentative de démontage de tout ou partie du Vélo ;
- et plus généralement, toute utilisation anormale d'un Vélo.

L'Usager s'engage au moment de l'utilisation d'un Vélo à ne pas se trouver dans un état de fatigue excessive ou sous l'emprise de l'alcool, de la drogue, de médicaments ou de toute autre substance légale ou illégale altérant ses facultés au point d'entraîner une incapacité à maîtriser le vélo mis à sa disposition.

L'utilisateur sera redevable de tous les dommages et préjudices occasionnés tant au vélo qu'aux tiers, et tant envers l'assureur du Prestataire qu'envers le Prestataire lui-même.

Le Vélo ne peut supporter une charge totale supérieure à 120 kg.

Le Prestataire se réserve le droit de résilier le Forfait de l'Usager de plein droit et sans indemnités, s'il s'avère que l'Usager ne respecte pas les conditions prévues au présent article, et notamment en cas de vol, vandalisme, mise en danger d'autrui.

La responsabilité du Prestataire est exclue en cas de manquement par l'utilisateur aux conditions d'utilisation du Vélo.

ARTICLE 8 -- RESPONSABILITE ET DECLARATIONS DE L'USAGER

12

L'Usager déclare être en mesure d'utiliser un Vélo et avoir la condition physique adaptée à cette utilisation (taille suffisante, bonne santé, etc.).

Le Vélo étant placé sous la responsabilité de l'Usager, il lui est recommandé de procéder, préalablement à l'utilisation effective du Vélo retiré, à une vérification élémentaire de ses principaux éléments fonctionnels apparents, et notamment (liste non-limitative) :

- la bonne fixation de la selle, des pédales et du panier ;
- le bon fonctionnement de la sonnette, des freins et de l'éclairage ;
- le bon état général du cadre et des pneumatiques.

Dans le cas contraire, l'Usager doit signaler tout incident sur son Compte et/ou auprès du Service Usagers. L'Usager déclare avoir souscrit et être titulaire d'une assurance de responsabilité civile en vigueur qui garantit les conséquences de l'utilisation du Vélo.

Il est en outre recommandé à l'Usager :

- d'adapter sa distance de freinage en cas d'intempéries ;
- d'effectuer le réglage de la selle pour adapter sa hauteur à sa morphologie ; de porter un casque homologué et des vêtements adaptés.

L'Usager est seul et entier responsable des dommages causés par l'utilisation faite du Vélo pendant toute la Durée d'Utilisation, y compris lorsque celle-ci excède la Durée d'Utilisation Continue Autorisée.

En cas de disparition du Vélo dont il est responsable, l'Usager a l'obligation de signaler cette disparition au Service Usagers dans les 24 heures suivant l'emprunt initial.

En cas d'accident et/ou incident mettant en cause le Vélo, l'Usager a l'obligation de sécuriser le lieu de l'accident, de prévenir les autorités de police, et de signaler les faits dans les plus brefs délais auprès du Service Usagers. Le Vélo reste sous sa responsabilité, jusqu'à son stationnement en station.

Pour la création de son Compte, l'Usager est seul responsable du choix de ses identifiants à l'égard des droits des tiers, notamment en matière d'usurpation d'identité ou de droits de propriété intellectuelle, ainsi que du maintien de leur caractère confidentiel. En cas de perte ou d'oubli des identifiants, l'Usager doit s'adresser au Service Usagers.

ARTICLE 9 – EXCLUSION ET LIMITATION DE RESPONSABILITE

Exclusion : La responsabilité du Prestataire est exclue, notamment, en cas :

- D'utilisation interdite ou anormale du vélo,
- De non-respect par l'utilisateur des règles légales, réglementaires ou de sécurité,
- De fausses informations, d'informations erronées ou d'informations expirées transmises au Prestataire,
- D'une inexécution par l'Usager de l'une de ses obligations,
- Des dommages et inexécutions résultant du fait d'un tiers,

- D'un incident technique ou technologique non imputable au Prestataire,
- D'exécution, par le Prestataire, d'instructions reçues des autorités administratives ou judiciaires.

Limitation : le Prestataire est, en tout état de cause, uniquement soumis au titre des présentes à une obligation de moyens. En toute hypothèse, la responsabilité du Prestataire est limitée, pour quelque cause que ce soit, au remboursement du prix d'accomplissement de la prestation de service, tel qu'il figure sur la facture, sur le bon de commande délivré ou, à défaut, en référence à ses tarifs habituels.

ARTICLE 10 – PENALITES

La nature des manquements et le **montant des pénalités** y afférentes sont les suivants :

- Vol du Vélo ;
- Disparition du Vélo ;
- Détériorations subies par le Vélo et imputables à l'Utilisateur : sur facture ;
- Intervention pour stopper une location et récupérer un Vélo retrouvé et laissé hors-stations plus de 24h par l'utilisateur ;
- Pénalité pour dépassement de la durée de location maximale de 24 heures.

13

ARTICLE 11 – DEPOT DE GARANTIE

Un dépôt de garantie au montant de 170 € est requis au moment de la souscription à un forfait (impossibilité à défaut pour l'Utilisateur de louer). **Ce dépôt de garantie est constitué au moyen d'une empreinte sur la carte bancaire enregistrée par l'utilisateur dans son application.**

Le dépôt de garantie peut être utilisé par le Prestataire pour prélever toute somme due en cas de manquement de l'Utilisateur dans le cadre de l'utilisation du Service. En cas d'insuffisance du montant du dépôt de garantie, l'Utilisateur sera redevable du montant du reliquat restant dû, qui pourra être exigé par le Prestataire.

ARTICLE 12 – RECLAMATION

Après examen détaillé des informations sur un trajet, le Prestataire pourra, après décision de Troyes Champagne Métropole, rembourser tout ou partie du montant du trajet, à la demande de l'usager, ou tout excédent non justifié de facturation identifié. Pour la restitution du vélo, l'usager doit avoir fourni via l'application une preuve de sa restitution qui viendra à l'appui de sa demande de remboursement ; à défaut sa demande n'est pas recevable

12.1 Demande de remboursement des frais

Lorsqu'un usager demande un remboursement des frais, le Prestataire aura déjà prélevé la somme due.

Un remboursement total s'effectue uniquement en cas de dysfonctionnement du vélo, problème technique. Un remboursement partiel s'effectue seulement si le vélo a été mal rendu à la borne ou a été volé, dans ce cas-là le remboursement ne peut se faire à partir du moment où il y a eu un premier essai de restitution du vélo ou quand le vélo a été remis à la Maïson du Vélo.

12.2 Demande d'annulation des frais

L'annulation des frais se réalise seulement si le Prestataire n'a pas encore prélevé la somme due, sinon cela sera un remboursement, soit total soit partiel.

Une annulation ne s'effectue qu'en cas de dysfonctionnement du vélo, problème technique.

Une annulation partielle s'effectue seulement si le vélo a été mal rendu à la borne ou a été volé, dans ces cas-là le remboursement ne peut se faire à partir du moment où il y a eu un premier essai de restitution du vélo ou quand le vélo a été remis à la Maison du Vélo.

12.3 Procédure

Pour procéder à un remboursement ou à une annulation des frais, l'utilisateur doit :

- Rassembler les preuves, date et heure du trajet, numéro du trajet, numéro du vélo, photo si le vélo ou la borne a dysfonctionné ;

Tout élément que détient l'utilisateur peut être utilisé, pour avoir des preuves supplémentaires afin que le remboursement ou l'annulation ait lieu (photo montrant que le vélo a bien été restitué à une borne). Pour rappel, un dépôt de plainte ou une main courante ne sont pas des documents nécessaires pour un remboursement ou une annulation et ils n'assurent en aucun cas un remboursement ou une annulation obligatoire.

- Faire une réclamation auprès des services d'Ecovélo ;
- Expliquer clairement le problème et les raisons justifiant la demande.

Dans le cadre des traitements de chaque réclamation supérieure ou égale à 500 €, des échanges avec Troyes Champagne Métropole sont possibles :

- Une réponse sera transmise par écrit par Troyes Champagne Métropole ;
- Une réponse sera apportée dans un délai de 10 jours.

Peuvent présenter une demande de remboursement ou d'annulation uniquement les :

- Usagers titulaires du compte en cas d'abonnement ;
- Les usagers ayant effectué la demande de location du vélo ;
- Ou les représentants légaux (parents, tuteurs, curateurs etc.) de ces derniers.

ARTICLE 13 -- INFORMATIQUE ET LIBERTES

Le Prestataire met en œuvre des traitements de données à caractère personnel. En créant un Compte et en souscrivant au Service, l'utilisateur consent à la collecte et au traitement de ses données personnelles par le Prestataire ou tout prestataire désigné, conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 telle que modifiée, ainsi qu'au règlement général sur la protection des données n°2016/679 (RGPD).

Le Prestataire est le responsable du traitement des données collectées dans le cadre du Service. A ce titre, les données collectées par le Prestataire font l'objet de déclaration et autorisation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (Cnil).

Les traitements de données à caractère personnel mis en œuvre ont pour base juridique :

L'intérêt légitime poursuivi par le Prestataire lorsqu'il poursuit les finalités suivantes :

- Gestion de la relation avec ses Utilisateurs ;

L'exécution de mesures précontractuelles ou du contrat lorsqu'elle met en œuvre un traitement ayant pour finalité :

- Prospection et offres commerciales,
- La production, la gestion, le suivi des dossiers de ses Usagers ;
- Le recouvrement.

Le respect d'obligations légales et réglementaires lorsqu'elle met en œuvre un traitement ayant pour finalité :

- La prévention du blanchiment et du financement du terrorisme et la lutte contre la corruption ;
- La facturation ;
- La comptabilité.

Les données personnelles recueillies par le Prestataire font l'objet d'un traitement informatique destiné, en ce qui concerne la prestation de service en elle-même, et ses accessoires, à :

- La souscription en ligne du Service ;
- La gestion des Vélos ;
- La gestion de la relation commerciale avec les Usagers ;
- La gestion des Codes d'Accès permettant d'utiliser les Vélos le cas échéant ;
- L'éventuel envoi d'offres commerciales par le Prestataire ou les partenaires du Service ;
- La gestion des sinistres, vols et infractions au Code de la route et le recouvrement des sommes correspondantes. Dans ce cas, les données personnelles pourront être communiquées à la compagnie d'assurance
- Le recouvrement des sommes dues par L'Usager,
- L'exclusion temporaire éventuelle d'Utilisateurs entrant dans le cadre des clauses définies à l'Article 4.5.3.

Ces données sont conservées pour la durée strictement nécessaire à l'accomplissement de l'objectif poursuivi lors de la collecte, conformément à la norme simplifiée n°NS-048 et à l'autorisation visée à l'article 25 de la Loi Informatique et Libertés. (RGPD)

A cet égard, les données des Usagers sont conservées pendant la durée des relations contractuelles augmentée de 3 ans à des fins d'animation et prospection, sans préjudice des obligations de conservation ou des délais de prescription. En matière de prévention du blanchiment et du financement du terrorisme, les données sont conservées 5 ans après la fin des relations avec le Prestataire. En matière de comptabilité, elles sont conservées 10 ans à compter de la clôture de l'exercice comptable.

Dans les conditions définies par la loi Informatique et libertés et le règlement européen sur la protection des données, les personnes physiques disposent d'un droit d'accès aux données les concernant, d'opposition, de rectification, d'interrogation, de limitation, de portabilité, d'effacement.

Les personnes concernées par les traitements mis en œuvre disposent également d'un droit de s'opposer à tout moment, pour des raisons tenant à leur situation particulière, à un traitement des données à caractère personnel ayant comme base juridique l'intérêt légitime du Prestataire, ainsi que d'un droit d'opposition à la prospection commerciale.

Elles disposent également du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont elles entendent que soient exercés, après leur décès, les droits mentionnés ci-dessus par courrier électronique à l'adresse suivante : support@ecovelo.com ou par courrier postal à l'adresse suivante : Ecovelo 1B rue Mellier 44100 NANTES, accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé.

Les personnes concernées disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la Cnil.

Les destinataires des données sont les sous-traitants du Prestataire, ainsi que les partenaires concernés par le Service, et le Pouvoir Public. Dans cette optique, l'Utilisateur accepte que ses informations nominatives soient stockées, traitées et transférées par le Prestataire à ses sous-traitants et partenaires, y compris dans d'autres pays de l'Union Européenne, qui ne pourront toutefois accéder à ces données nominatives que pour les besoins de la fourniture du Service et dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Conformément à la loi précitée, l'Usager dispose d'un droit d'accès, de rectification, de modification, d'opposition et de suppression des données à caractère personnel le concernant. Si l'Usager souhaite exercer ce droit, il lui suffit d'en faire la demande directement au Service Usagers par courriel à support@ecovelo.com ou par courrier à l'adresse postale Service Usagers 1B rue Mellier 44100 Nantes.

En fonction du choix émis lors de la création ou de la consultation de son Compte, l'Usager est susceptible de recevoir des offres commerciales du Prestataire et/ou de ses partenaires, par courriel, téléphone ou SMS selon le choix effectué lors de la création du Compte.

ARTICLE 14 -- REGLEMENT DES LITIGES

Les CGAU et les relations entre l'Usager et le Prestataire sont soumises au droit français.

En cas de réclamation, l'Usager peut saisir le Service Usagers soit par courriel à l'adresse support@ecovelo.mobi, soit par lettre envoyée à adresse postale du Service Usagers 1B rue Mellier 44100 Nantes.

L'Usager dispose d'un délai de 4 mois à compter de l'événement contesté. Conformément à l'article L612-1 du Code de la consommation, l'Usager est informé de la possibilité de recourir, en cas de contestation, à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends.

L'Usager doit au préalable avoir saisi le Service Usagers d'une réclamation écrite. L'Usager doit introduire sa demande auprès du médiateur du CNPA, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site à l'adresse suivante : <http://www.mediateur-cnpa.fr/>, sous réserve du respect des conditions de recevabilité de sa demande et dans un délai inférieur à 1 an à compter de sa réclamation écrite auprès du Service Usagers.

A défaut de parvenir à une résolution amiable, tout litige relatif à l'interprétation, l'exécution ou la rupture des présentes CGAU et/ou des relations, les Parties sont soumises à la seule compétence des tribunaux français, nonobstant la pluralité des défendeurs et/ou appel en garantie, même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires en référé ou par requête.

ARTICLE 15 - APPLICATION ET OPPOSABILITE DES CONDITIONS GÉNÉRALES

Les présentes Conditions Générales d'Accès et d'Utilisation du système s'appliquent à toute utilisation du Service par un Usager et sont disponibles à tout moment à l'adresse internet du service support@ecovelo.com.

L'Usager s'engage à prendre connaissance des CGAU et à les accepter avant la première utilisation du Service en cochant la case afférente. L'Usager est informé que le seul fait d'utiliser le Service implique l'acceptation entière sans réserve de l'intégralité des stipulations prévues dans les présentes CGAU. Il reconnaît être parfaitement informé du fait que son accord concernant le contenu des CGAU ne nécessite pas la signature manuscrite ou électronique d'un document.

Le Prestataire se réserve le droit de modifier les CGAU à tout moment, sans préavis, étant entendu que de telles modifications ne seront applicables qu'aux souscriptions et utilisations effectuées postérieurement à ces modifications. Il est donc impératif que l'Usager consulte et accepte les CGAU au moment où il effectue la souscription et l'utilisation du Service via l'Application ou le Site, notamment afin de s'assurer des dispositions qui y sont applicables.

Le fait pour le Prestataire de ne pas se prévaloir, à un moment donné, d'une des dispositions des présentes CGAU, ne pourra être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Dans l'hypothèse où l'une des clauses des CGAU serait déclarée nulle, illégale ou inopposable, en tout ou partie, les autres clauses demeureront en vigueur et continueront d'avoir plein effet. Dans l'hypothèse où le Pouvoir Public choisirait de confier le Service à une société autre que le Prestataire, l'Usager accepte que son Forfait et les présentes CGAU soient automatiquement transférés au nouvel Opérateur, quel qu'il soit.